

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 516

10 mars 2009

### SOMMAIRE

<b>A-Campus Braunschweig S.à.r.l. ....</b>	<b>24767</b>	<b>G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l. ....</b>	<b>24766</b>
<b>Albert Thomas S.à r.l. ....</b>	<b>24763</b>	<b>GP Financial Investments S.à r.l. ....</b>	<b>24753</b>
<b>Arching Constructions s.à r.l. ....</b>	<b>24738</b>	<b>GPM Investments S.A. ....</b>	<b>24768</b>
<b>Arcobaleno Fund ....</b>	<b>24765</b>	<b>Guarida ....</b>	<b>24755</b>
<b>Banana S.à.r.l. ....</b>	<b>24762</b>	<b>Jandira S.à r.l. ....</b>	<b>24766</b>
<b>BA S.à r.l. ....</b>	<b>24759</b>	<b>Joost Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>24764</b>
<b>Central European Warsaw Investment S.à r.l. ....</b>	<b>24722</b>	<b>JP/LX BC Stereo VI S.à r.l. ....</b>	<b>24750</b>
<b>Coffee2008 Investments SCA ....</b>	<b>24722</b>	<b>Kop Maeder Egli S.A. ....</b>	<b>24759</b>
<b>Colruyt Luxembourg S.A. ....</b>	<b>24752</b>	<b>Luninvest International S.A. ....</b>	<b>24750</b>
<b>Courtain Holding S.A. ....</b>	<b>24757</b>	<b>M.C.F. Immo S.à r.l. ....</b>	<b>24765</b>
<b>De Gourmet S. à r.l. ....</b>	<b>24756</b>	<b>Montalcino S.à r.l. ....</b>	<b>24738</b>
<b>Delia S.A. ....</b>	<b>24760</b>	<b>MREF II AC Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>24739</b>
<b>Electronic Data Processing S.A. ....</b>	<b>24757</b>	<b>Overseas Media TV S.A. ....</b>	<b>24745</b>
<b>Elfe Productions S.A. ....</b>	<b>24760</b>	<b>Pinaki Holding S.A. ....</b>	<b>24758</b>
<b>Enceladus Investments S.à r.l. ....</b>	<b>24761</b>	<b>Pinunze S.A. ....</b>	<b>24767</b>
<b>EOI European &amp; Overseas Investment S.à r.l. ....</b>	<b>24748</b>	<b>RivCore Amstel 2 Sàrl ....</b>	<b>24765</b>
<b>Eontech Ventures S.A. &amp; Alpha S.C.A. ...</b>	<b>24747</b>	<b>RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l. .....</b>	<b>24764</b>
<b>Eurocity 2 S.A. ....</b>	<b>24768</b>	<b>Serlux S.A. ....</b>	<b>24758</b>
<b>F-Dortmunder Str Witten S. à r.l. ....</b>	<b>24761</b>	<b>Silverhope Holding S.A. ....</b>	<b>24762</b>
<b>Fincompas S.A. ....</b>	<b>24752</b>	<b>Sion Finance S.A. ....</b>	<b>24759</b>
<b>Five Mounts Investments S.à r.l. ....</b>	<b>24761</b>	<b>Tartagal ....</b>	<b>24746</b>
<b>FMP (Luxembourg) S.à r.l. ....</b>	<b>24756</b>	<b>Transalu S.A. ....</b>	<b>24763</b>
		<b>Tricolor S.A. ....</b>	<b>24768</b>

**Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 décembre 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 63 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l. ....	12.639 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l. ....	<u>7.361 parts sociales</u>
TOTAL .....	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

*Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.*

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024860/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04483. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.717.

In the year two thousand and nine, on the tenth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Coffee2008 Investments S.C.A., a partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), (the "Company"), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 134.717, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 January 2008 number 191, page 9122, modified by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 February 2008 number 415, page 19876.

The meeting was opened by Mr. Guillaume Tryhoen, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Nicolas Gauzès, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the issued shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Introduction of class C shares in the articles of incorporation of the Company and determination of the rights attached to such shares (the "Class C Shares");

2. Capital increase of an amount of two million seven hundred thirty-eight thousand five hundred thirty-nine Euros and ten Cents (EUR 2,738,539.10) in order to bring it from its current amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 775,911.70) to three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty Euros and eighty Cents (EUR 3,514,450.80) by the issuance of twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) new Class C Shares in the share capital of the Company, to be fully paid up at the nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each, together with a share premium;

3. Waiver of preferential subscription rights by all the existing shareholders in favor of the new subscriber, Stichting Administratiekantoor Coffee2008, a foundation (stichting) governed by the laws of the Netherlands, with its statutory seat at 's-Hertogenbosch, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 17238165, (the "New Subscriber");

4. Subscription and full payment by the New Subscriber of all the newly issued Class C Shares (the "Class C Shares' Subscription") by contribution in kind consisting of twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) 12% interest preferred equity certificates, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each, (the "12% PECs"), issued by the Company and full payment of the total share premium amounting to the value of the accrued interest on the 12% PECs up to the date of the Class C Shares' Subscription (the "Share Premium"), such accrued interest to be contributed in kind;

5. Renewal of the authorisation granted to Coffee2008 Manager S.à r.l., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the sole general partner (associé commandité) of the Company, (the "Manager"), during a period of five (5) years, to increase once or several times the corporate capital of the Company within the limits determined by the shareholders' meeting pursuant to article 32 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), with increase of the maximum authorised amount of the share capital of the Company and subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation comprising notably the authorisation to the Manager to limit or even remove the preferential subscription rights of the existing shareholders in conformity with article 32-3 (5) of the Law;

6. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which will be read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty Euros and eighty Cents (EUR 3,514,450.80) divided into seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A1 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A2 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A3 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A4 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A5 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A6 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A7 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A8 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A9 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred seventeen (775,917) Class A10 Shares with a nominal value of ten Cents each (EUR 0.1) all of which Class A1 to A10 Shares (together the "Class A Shares") shall be held by limited partners (associés commanditaires), ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 MANAGER S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the "Manager"), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares"), and twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) class C shares carrying among others, a cumulative preferred dividend entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) (the "Class C Shares", and together with the Class A Shares and Class B Shares the "Shares").

The maximum authorised amount of the share capital of the Company, including the issued capital, is set at seventy-eight million one hundred eight thousand seven hundred fifty nine Euros and eighty cents (EUR 78,108,759.80) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares, ten (10) Class B Shares and thirty-one million eighty-seven thousand five hundred eighty-eight (31,087,588) Class C Shares with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each.

The Manager is authorized and empowered to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Manager is specially authorized to proceed to such issues without reserving for (i) the holders of Class A Shares, (ii) holders of Class B Shares or (ii) the holders of Class C Shares a preferential right to subscribe to the new shares.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of this extraordinary general shareholders' meeting of the Company in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

7. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 6. Shares.** The Shares will be in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple share certificates."

8. Subsequent amendment of Article 7.2 of the articles of incorporation of the Company which will be read as follows:

"7.2 Permitted Transfers

Shares may be transferred:

- pursuant to the drag-along provisions included in Clause 7.3.;
- pursuant to the tag-along provisions included in Clause 7.4.;
- pursuant to a restructuring in advance of the admission by any recognized stock exchange of any part of the share capital of the Company as approved by the Lead Investors; and
- to certain family members and related trusts, subject to the conditions that may be provided for in any Shareholders' Agreement; and
- with respect to the Class C Shares, subject to the conditions that may be provided for in any Shareholders' Agreement.

For avoidance of doubt, the Article 7.1, the Article 7.3, the Article 7.4, the Article 7.5 and the Article 7.6 remain unchanged.

9. Subsequent amendment of Article 9 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 9. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

The Company may repurchase part or all of its Class C Shares. In the event of a repurchase of Class C Shares and except if otherwise decided by the shareholders meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, the repurchase price of each share of such Class C Share shall be equal to (i) its nominal value, (ii) the share premium paid upon issuance of the relevant Class C Share, and (iii) any accrued but not yet paid Preferential Dividend on the relevant Class C Share.

In addition to the above and subject to the below provisions, the Company may also repurchase one or more entire classes of its Class A2 to Class A10 Shares in furtherance of their immediate cancellation, provided that such repurchase shall be made in the reverse numerical order (i.e. starting from Class A10 Shares).

In the event of a repurchase of an entire Class of A Shares (in accordance with the order set forth in the foregoing paragraph) and except if otherwise decided by the shareholders meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, the repurchase price of each share of such Class shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount as defined below, by the number of outstanding shares in the relevant Class of Shares.

For purpose of the above, "Total Cancellation Amount" means the amount as determined by the Manager and approved by the shareholders' meeting on the basis of the Interim Accounts and which shall be equal to the Available Amount corresponding to the relevant Class of Shares to be cancelled at the time of its cancellation unless otherwise decided by the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount; "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by any losses (included carried forward

losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting); and "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at a date being not earlier than eight (8) calendar days before the date of the relevant repurchase of the relevant Class of Shares.

Any repurchase price to be paid by the Company in consideration of the acquisition of its own shares in view of their immediate cancellation shall be due and payable upon their effective repurchase."

10. Subsequent amendment of Article 29 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 29. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Class A Share, Class B Share and Class C Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

The Manager shall further have veto right on any and all decisions submitted to the general meetings of shareholders of the Company."

11. Subsequent amendment of Article 30 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 30. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting."

12. Subsequent amendment of Article 34 of the articles of incorporation which will be read as follows:

"Art. 34. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

A preferential and cumulative dividend ("Preferential Dividend") shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Company with respect to the Class C Shares corresponding to 12 percent per annum (12%) of the aggregate amount of (i) their nominal value, (ii) the share premium paid upon issuance of the relevant Class C Share, and (iii) any accrued but not yet paid Preferential Dividend in relation to preceding financial years. The Preferential Dividend shall in all cases only be due and payable upon declaration by the shareholders meeting, or the Manager in case of interim dividend distribution, to the extent permitted by law, and if the Company has sufficient distributable profit.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, being understood after distribution to the holders of Class C Shares of their Preferential Dividend:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each outstanding share shall be distributed equally to the Class A shareholders and the Class B shareholders pro rata to their Class A Shares and Class B Shares, then

(ii) the remainder of all dividend distributions shall be allocated in its entirety to the holders of the shares of the last Class A Shares outstanding (Class A10 Shares, then Class A9 Shares if there are no Class 10 Shares any longer, etc...) pro rata to their shares in the relevant class of Shares.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager may pay out an advance payment on dividends. The Manager shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraphs shall apply."

13. Subsequent amendment of Article 35 of the articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 35. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to creditors in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the holders of Class C Shares in satisfaction of their Preferential Dividend which have not yet been received prior to the putting into liquidation of the Company;

(iii) third, to the holders of Class C Shares in satisfaction of the par value and share premium paid with respect to the Class C Shares; and

(iv) fourth, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A1 to Class A10 and Class B Shares, to the exclusion of Class C Shares, to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 34 above for the appropriation of profits."

#### 14. Miscellaneous;

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

##### *First resolution*

The meeting RESOLVES to introduce Class C Shares in the articles of incorporation of the Company and to determine the rights attached to such Class C Shares.

##### *Second resolution*

The meeting RESOLVES to increase the share capital by an amount of two million seven hundred thirty-eight thousand five hundred thirty-nine Euros ten Cents (EUR 2,738,539.10) in order to bring it from its current amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred eleven Euros and seventy Cents (EUR 775,911.70) to three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty Euros and eighty Cents (EUR 3,514,450.80) by the issuance of twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) new Class C Shares in the share capital of the Company, to be fully paid up at the nominal value of ten Cents (EUR 0.10) each, together with a total share premium of three hundred fifty-three thousand eight hundred thirty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 353,834.26).

##### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the existing shareholders, which declare hereby to waive their preferential subscription rights with respect to the newly issued Class C Shares in favor of the New Subscriber.

Thereupon appeared the New Subscriber, Stichting Administratiekantoor Coffee2008, a foundation (stichting) governed by the laws of the Netherlands, with its statutory seat at 's-Hertogenbosch, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 17238165, here represented by Mr. Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, which declares to subscribe for the twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) newly issued Class C Shares by contribution in kind consisting of twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) 12% PECs held in the Company and full payment of the total share premium amounting to three hundred fifty-three thousand eight hundred thirty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 353,834.26) by contribution in kind consisting of the aggregate accrued interest on the 12% PECs up to 10 February 2009 and amounting to three hundred fifty-three thousand eight hundred thirty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 353,834.26). The contribution in kind of the 12% PECs and the accrued interest thereon represent an aggregate value of three million ninety-two thousand three hundred seventy-three Euros and thirty-six Cents (EUR 3,092,373.36) (the "Contribution").

In conformity with article 32-1 (5) in connection with article 103 of the Law, the valuation of the Contribution has been dealt with in a report established by KPMG, "réviseur d'entreprises", having its registered office in Luxembourg, on 10 February 2009, concluding as follows:

##### *"Conclusion*

Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares, increased by the share premium, to be issued in consideration."

This report, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

##### *Third resolution*

On the view of a report drawn by the Manager in conformity with article 32-3 (5) of the Law a copy of which will remain annexed to this deed, and after having acknowledged that the notice of the present meeting expressly mentions that the authorization given to the Manager includes the possibility to limit or remove the preferential subscription rights of the existing shareholders, the meeting RESOLVES to renew and increase the authorized capital of the Company which is set at seventy-eight million one hundred eight thousand seven hundred fifty nine Euros and eighty cents (EUR

78,108,759.80) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares, ten (10) Class B Shares and thirty-one million eighty-seven thousand five hundred eighty-eight (31,087,588) Class C Shares with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each.

Therefore the Manager, during a period of 5 (five) years, is authorised and empowered to increase once or several times the corporate capital within the limits of the authorised capital, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares to be issued.

A copy of the Manager's report, after having been signed by the members of the board of the meeting, the proxy holders of the represented shareholders or the shareholders, and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

#### *Fourth resolution*

In order to reflect the here-above resolutions, the meeting RESOLVES to proceed to the amendment of the articles 5, 6, 7.2, 9, 29, 30, 34 and 35 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at three million five hundred fourteen thousand four hundred fifty Euros eighty Cents (EUR 3,514,450.80.-) divided into seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A1 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A2 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A3 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A4 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A5 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A6 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A7 Shares seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A8 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten (775,910) Class A9 Shares, seven hundred seventy-five thousand nine hundred seventeen (775,917) Class A10 Shares with a nominal value of ten Cents each (EUR 0.1) all of which Class A1 to A10 Shares (together the "Class A Shares") shall be held by limited partners (associés commanditaires) and ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the "Manager"), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares"), and twenty-seven million three hundred eighty-five thousand three hundred ninety-one (27,385,391) class C shares carrying among others, a cumulative preferred dividend entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) (the "Class C Shares", and together with the Class A Shares and Class B Shares the "Shares").

The maximum authorised amount of the share capital of the Company, including the issued capital, is set at seventy-eight million one hundred eight thousand seven hundred fifty nine Euros and eighty cents (EUR 78,108,759.80) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares, ten (10) Class B Shares and thirty-one million eighty-seven thousand five hundred eighty-eight (31,087,588) Class C Shares with a nominal value of ten Cents (EUR 0.1) each.

The Manager is authorized and empowered to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

The Manager is specially authorized to proceed to such issues without reserving for (i) the holders of Class A Shares, (ii) holders of Class B Shares or (ii) the holders of Class C Shares a preferential right to subscribe to the new shares.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of this extraordinary general shareholders' meeting of the Company in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

" **Art. 6. Shares.** The Shares will be in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple share certificates."

#### "7.2 Permitted Transfers

Shares may be transferred:

- pursuant to the drag-along provisions included in Clause 7.3.;
- pursuant to the tag-along provisions included in Clause 7.4.;
- pursuant to a restructuring in advance of the admission by any recognized stock exchange of any part of the share capital of the Company as approved by the Lead Investors;
- to certain family members and related trusts, subject to the conditions that may be provided for in any Shareholders' Agreement; and
- with respect to the Class C Shares, subject to the conditions that may be provided for in any Shareholders' Agreement.

#### " Art. 9. Acquisition of own shares.

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

The Company may repurchase part or all of its Class C Share. In the event of a repurchase of Class C Shares and except if otherwise decided by the shareholders meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, the repurchase price of each share of such Class C Share shall be equal to (i) its nominal value, (ii) the share premium paid upon issuance of the relevant Class C Share, and (iii) any accrued but not yet paid Preferential Dividend on the relevant Class C Share.

In addition to the above and subject to the below provisions, the Company may also repurchase one or more entire classes of its Class A2 to Class A10 Shares in furtherance of their immediate cancellation, provided that such repurchase shall be made in the reverse numerical order (i.e. starting from Class A10 Shares).

In the event of a repurchase of an entire Class of A Shares (in accordance with the order set forth in the foregoing paragraph) and except if otherwise decided by the shareholders meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, the repurchase price of each share of such Class shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount as defined below, by the number of outstanding shares in the relevant Class of Shares.

For purpose of the above, "Total Cancellation Amount" means the amount as determined by the Manager and approved by the shareholders' meeting on the basis of the Interim Accounts and which shall be equal to the Available Amount corresponding to the relevant Class of Shares to be cancelled at the time of its cancellation unless otherwise decided by the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount; "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by any losses (included carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting); and "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at a date being not earlier than eight (8) calendar days before the date of the relevant repurchase of the relevant Class of Shares.

Any repurchase price to be paid by the Company in consideration of the acquisition of its own shares in view of their immediate cancellation shall be due and payable upon their effective repurchase."

" Art. 29. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Class A Share, Class B Share and Class C Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an



amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

The Manager shall further have veto right on any and all decisions submitted to the general meetings of shareholders of the Company."

" **Art. 30. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting."

" **Art. 34. Appropriation of Profits.** The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

A preferential and cumulative dividend ("Preferential Dividend") shall be distributed or accrued in respect of each financial year of the Company with respect to the Class C Shares corresponding to 12 percent per annum (12%) of the aggregate amount of (i) their nominal value, (ii) the share premium paid upon issuance of the relevant Class C Share, and (iii) any accrued but not yet paid Preferential Dividend in relation to preceding financial years. The Preferential Dividend shall in all cases only be due and payable upon declaration by the shareholders meeting, or the Manager in case of interim dividend distribution, to the extent permitted by law and if the Company has sufficient distributable profit.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, being understood after distribution to the holders of Class C Shares of their Preferential Dividend:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each outstanding share shall be distributed equally to the Class A shareholders and the Class B shareholders pro rata to their Class A Shares and Class B Shares, then

(ii) the remainder of all dividend distributions shall be allocated in its entirety to the holders of the shares of the last Class A Shares outstanding (Class A10 Shares, then Class A9 Shares if there are no Class 10 Shares any longer, etc...) pro rata to their shares in the relevant class of Shares.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager may pay out an advance payment on dividends. The Manager shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraphs shall apply."

" **Art. 35. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to creditors in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the holders of Class C Shares in satisfaction of their Preferential Dividend which has not yet been received prior to the putting into liquidation of the Company;

(iii) third, to the holders of Class C Shares in satisfaction of the par value and share premium paid with respect to the Class C Shares; and

(iv) fourth, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A1 to Class A10 and Class B Shares, to the exclusion of Class C Shares, to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 34 above for the appropriation of profits."

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of EUR 4,000,- (four thousand euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Coffee2008 Investments S.C.A., une société en commandite par actions, (la "Société"), ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 134.717, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 janvier 2008, numéro 191, page 9122, modifié par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 février 2008 numéro 415, page 19876.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume Tryhoen, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Gauzès, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se référer à cette liste de présence, comme établie par les membres du bureau de l'assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que suite à la présente liste l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée, qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Agenda:*

1. Introduction d'actions de catégorie C dans les statuts de la Société et détermination des droits attachés à ces actions (les "Actions de Catégorie C");

2. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de deux millions sept cent trente-huit mille cinq cent trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 2.738.539,10) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille neuf cent onze Euros et soixante-dix Centimes (EUR 775.911,70) à trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 3.514.450,80) par l'émission de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) nouvelles Actions de Catégorie C dans le capital social de la Société, entièrement libérées à la valeur nominale de dix Centimes (EUR 0,10) chacune, en même temps qu'une prime d'émission;

3. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel en faveur du nouveau souscripteur Stichting Administratiekantoor Coffee2008, une fondation (stichting), régie par les lois de Hollande, ayant son siège statutaire à 's-Hertogenbosch, enregistrée auprès du Commercial Register of the Chamber of Commerce sous le numéro 17238165 (le "Nouveau Souscripteur");

4. Souscription et paiement intégral par le Nouveau Souscripteur de toutes les nouvelles Actions de Catégorie C nouvellement émises (la "Souscription aux Actions de Catégorie C") par un apport en nature de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) 12% interest preferential equity certificates, d'une valeur nominale de 10 Centimes (EUR 0,10) chacun (les "12% PECs"), émis par la Société et le paiement intégral de la prime d'émission d'un montant égal à la valeur des intérêts accrus sur les 12% PECs jusqu'à la date de la Souscription aux Actions de Catégorie C (la "Prime d'Emission"), intérêts accrus qui seront apportés en nature.

5. Renouvellement de l'autorisation accordée à Coffee2008 Manager S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, étant l'unique associé commandité de la Société, (le "Gérant"), pendant une période de cinq (5) ans, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société dans les limites déterminées par l'assemblée des actionnaires suivant l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, (la "Loi") et la modification subséquente de l'article 5 des statuts avec l'autorisation au Gérant de limiter ou également enlever les droits de souscriptions préférentiels des actionnaires actuels en conformité avec l'article 32-3 (5) de la Loi;

6. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 3.514.450,80) divisé en sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A1, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A2, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A3, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A4, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A5, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A6, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A7, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A8, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A9, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix-sept (775.917) Actions de Catégorie A10, ayant une valeur nominale de 10 Centimes chacune (EUR 0,10), toutes ces Actions de Catégories A1 à A10 (ensemble les "Actions de Catégorie A") doivent être détenues par les associés commanditaires, et dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par Coffee2008 Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le "Gérant"), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix Centimes (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les "Actions de Catégorie B"), et vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) actions de Catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, toutes ces actions doivent être détenues pas les associés commanditaires (les "Actions de Catégorie C" et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les "Actions").

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis, est fixé à soixante-dix-huit millions cent huit mille sept cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt Centimes ( EUR 78.108.759,80) divisé en soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A1, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A2, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A3, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A4, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A5, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A6, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A7, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A8, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A9, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A10, dix (10) Actions de Catégorie B et trente et un millions quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt huit (31.087.588) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 10 Centimes (EUR 0,10) chacune.

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser n'importe quelle augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de paiement des nouvelles actions, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver (i) aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, (ii) aux détenteurs d'Actions de Catégorie B ou (iii) aux détenteurs d'Actions de Catégorie C un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cette assemblée générale extraordinaire de la Société au Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales par le Gérant dans les limites du capital autorisé, l'article présent doit être, par conséquent, adapté à cette modification.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur toute action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, effectuer des distributions aux actionnaires ou affecter des fonds à la réserve légale."

7. La modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Actions.** Les Actions seront sous forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples."

8. La modification subséquente de l'Article 7.2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"7.2 Transferts autorisés

Les Actions peuvent être transférées:

- conformément aux dispositions sur le droit d'entraînement visés à l'Article 7.3;
- conformément aux dispositions sur le droit de sortie conjointe visés à l'Article 7.4;
- conformément à une restructuration préalablement à une admission par toute bourse de valeur reconnue de tout ou partie du capital social de la Société tel qu'approuvé par les Investisseurs Principaux;
- à certain membres de la famille et trust apparenté, sous réserve des conditions qui pourraient être prévues dans tout Pacte d'Actionnaires; et
- concernant les Actions de Catégorie C, sous réserve des conditions qui pourraient être prévues dans tout Pacte d'Actionnaires."

Pour éviter tout doute, l'Article 7.1, l'Article 7.3, l'Article 7.4, l'Article 7.5 et l'Article 7.6 restent inchangés.

9. La modification subséquente de l'Article 9 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 9. Achat d'actions propres.**

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

La Société peut racheter une ou plusieurs de ses Actions de Catégorie C. Dans l'hypothèse d'un rachat d'Actions de Catégorie C et sous réserve qu'il n'en ait été décidé autrement par une assemblée des Actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts ou, le cas échéant, fixés par la loi pour toute modification de Statuts, le prix de rachat de chaque Action de Catégorie C doit être équivalent à (i) sa valeur nominale, (ii) la prime d'émission correspondante payée lors de l'émission de l' Action de Catégorie C concernée, et (iii) tout Dividende Préférentiel couru et cumulé sur l' Action de Catégorie C concernée mais non encore payé.

En plus de ce qui précède et conformément aux dispositions suivantes, la Société peut racheter une ou plusieurs catégories entières de ses Actions de Catégories A2 à ses Actions de Catégorie A10 en vue de leur annulation, sous réserve que ce rachat soit réalisé dans l'ordre numérique inverse (c'est-à-dire en commençant des Actions de Catégorie A10).

Dans l'hypothèse d'un rachat intégral d'une Catégorie A d'Actions (conformément à l'ordre indiqué dans l'alinéa précédent) et sous réserve qu'il n'en ait été décidé autrement par une assemblée des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts, ou le cas échéant par la loi, pour toute modification de Statuts, le prix de rachat de chaque action de cette Catégorie doit être calculé en divisant le Montant d'Annulation Total tel que défini ci-après, par le nombre des actions en circulation de la Catégorie d'Actions concernée.

Pour les besoins de ce qui précède, le "Montant d'Annulation Total" désigne le montant tel que déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée des actionnaires sur la base des États Comptes Intermédiaires et qui doivent être égal au Montant Disponible correspondant à la Catégorie d'Actions concernée à annuler au moment de son annulation à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une assemblée des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification de Statuts, sous réserve cependant que ce Montant d'Annulation Total ne soit jamais supérieur au Montant Disponible; le "Montant Disponible" désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de toutes pertes (y compris les pertes à venir) et toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois qu'il en est ainsi prévu dans les Comptes Intermédiaires (sans, pour éviter tout doute, tout double calcul); et les "Comptes Intermédiaires" désigne les comptes intermédiaires de la Société à une date qui ne peut être supérieure à huit (8) jours civils avant la date du rachat concerné de la Catégorie d'Actions concernée.

Tout prix de rachat à payer par la Société eu égard à l'acquisition de ses propres actions en vue de leur annulation immédiate est du et payable à compter de leur rachat effectif."

10. La modification subséquente de l'Article 29 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 29. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action de Catégorie A, Action de Catégorie B et Action de Catégorie C donne droit à un vote.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominatif, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou pour voter des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les décisions seront prises, sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Le Gérant doit de plus avoir un droit de veto sur l'ensemble des décisions soumises aux assemblées générales d'actionnaires de la Société."

11. La modification subséquente de l'Article 30 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 30. Assemblées Générales Extraordinaires.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les Actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requis lors de l'une de ces assemblées."

12. La modification subséquente de l'Article 34 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 34. Affectation des Bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à un exercice social, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Un dividende préférentiel et cumulatif ("Dividende Préférentiel") sera distribué ou cumulé pour ce qui est de chaque exercice social de la Société en ce qui concerne les Actions de Catégorie C correspondant à douze pour cent (12%) par an du montant total de (i) leur valeur nominale, (ii) la prime d'émission payée suite à l'émission des Actions de Catégorie C concernées, et (iii) tout Dividende Préférentiel couru et cumulé mais pas encore payé relatif aux exercices sociaux précédents. Le Dividende Préférentiel sera dans tous les cas dû et payable seulement suite à une déclaration par l'assemblée des actionnaires, ou le Gérant dans le cas de distribution de dividende intérimaire, dans la mesure permise par la loi et si la Société a suffisamment de bénéfice distribuable.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social suivant ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de distribuer des dividendes, prélevés des bénéfices nets de même que des réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant, étant entendu que ce soit après distribution aux détenteurs d'Actions de Catégorie C de leurs Dividendes Préférentiels:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque action en circulation doit être distribué de manière égale aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B proportionnellement à leurs Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, ensuite

(ii) le montant restant de l'ensemble des distributions de dividendes sera affecté dans son intégralité aux détenteurs d'actions des dernières Actions de Catégorie A en circulation (Actions de Catégorie A10, ensuite Actions de Catégories A9 s'il n'y a plus d'Actions de Catégorie 10, etc...) proportionnellement à leurs actions dans la catégorie d'Actions concernée.

Dans les conditions fixées par la loi, le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividende. Le Gérant déterminera le montant et la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividende, les paragraphes précédents doivent s'appliquer."

13. La modification subséquente de l'Article 35 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 35. Dissolution, Liquidation.** Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs compensations.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C pour la libération de leur Dividende Préférentiel qui n'a pas encore été reçu à la date de la mise en liquidation de la Société;

(iii) troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C pour la libération de la valeur nominale et de la prime d'émission payée eu égard aux Actions de Catégorie C; et

(iv) quatrièmement, au paiement du partage de la liquidation aux détenteurs de Catégorie A1 à la Catégorie A10 et d'Actions de Catégorie B, à l'exception des Actions de Catégorie C, dans la mesure et en contrepartie de ces catégories d'Actions qui sont toujours en émission à la date de la liquidation, conformément aux règles de priorité et proportions fixées dans l'article 34 ci-dessus pour l'affectation des bénéfices."

#### 14. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'introduire des Actions de Catégorie C dans les Statuts de la Société et de déterminer les droits attachés à ces Actions de Catégorie C.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent trente-huit mille cinq cent trente-neuf Euros et dix Centimes (EUR 2.738.539,10) pour le porter de son actuel montant de sept cent soixante-quinze mille neuf cent onze Euros et soixante-dix Centimes (EUR 775.911,70) à trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 3.514.450,80) par l'émission de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) nouvelles Actions de Catégorie C dans le capital social de la Société, entièrement libérées selon la valeur nominale de dix Centimes (EUR 0,10) chacune, en même temps qu'une prime d'émission totale de trois cent cinquante trois mille huit cent trente-quatre Euros et vingt-six Centimes (EUR 353.834,26).

##### *Souscription - paiement*

Ont comparu les actionnaires actuels, qui déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel concernant les Actions de Catégorie C nouvellement émises en faveur du Nouveau Souscripteur.

A comparu le Nouveau Souscripteur, Stichting Administratiekantoor Coffee2008, une fondation (stichting), régie par les lois de Hollande, ayant son siège statutaire à 's-Hertogenbosch, enregistrée auprès du Commercial Register of the Chamber of Commerce sous le numéro 17238165, ici représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, qui déclare souscrire aux vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) Actions de Catégorie C nouvellement émises par un apport en nature de vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) 12% PECs détenus dans la Société et le paiement intégral de la prime d'émission totale de trois cent cinquante trois mille huit cent trente-quatre Euros et vingt-six Centimes (EUR 353.834,26) par l'apport en nature de la somme accumulée des intérêts courus sur les 12% PECs jusqu'au 10 février 2009 d'un montant de trois cent cinquante trois mille huit cent trente-quatre Euros et vingt-six Centimes (EUR 353.834,26). L'apport en nature des 12% PECs et de leurs intérêts courus et accumulés représentent une valeur totale de trois millions quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-treize Euros et trente-six Centimes (EUR 3.092.373,36) ("Apport").

En conformité à l'article 32-1 (5) se rapportant à l'article 103 de la Loi, l'évaluation de l'Apport a été réalisée dans un rapport établi par KPMG, "réviseur d'entreprises", ayant son siège social à Luxembourg, en date du 10 février 2009, émettant les conclusions suivantes:

##### *"Conclusion*

Sur la base de notre examen, effectué comme décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui puisse nous faire croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, augmentée de la prime d'émission, et qui doivent être émises en contrepartie."

Ce rapport, signé "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

##### *Troisième résolution*

Sur base de la revue du rapport fait par le Gérant en conformité avec l'article 32-3 (5) de la Loi, dont une copie de ce rapport sera annexée au présent acte, et après avoir reconnu que le compte-rendu de la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation donnée au Gérant inclut la possibilité de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires actuels, l'assemblée DECIDE de renouveler et augmenter le capital autorisé de la Société qui est fixé à soixante-dix-huit million cent huit mille sept cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 78.108.759,80) divisé en soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A1, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A2, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A3, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A4, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A5, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A6, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A7, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A8, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A9, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A10, dix (10) Actions de Catégorie B et trente et un million quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.087.588) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 10 Centimes (EUR 0,10) chacune.

De plus, le Gérant, pendant une période de cinq (5) ans, est autorisé et est en charge d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions à émettre.

Une copie du rapport du Gérant, après avoir été signées par les membres de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ou les actionnaires, et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier les articles 5, 6, 7.2, 9, 29, 30, 34 et 35 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

- " **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent quatorze mille quatre cent cinquante Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 3.514.450,80) divisé en sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A1, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A2, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A3, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A4, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A5, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A6, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A7, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A8, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix (775.910) Actions de Catégorie A9, sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix-sept (775.917) Actions de Catégorie A10, ayant une valeur nominale de 10 Centimes chacune (EUR 0,10), toutes ces Actions de Catégories A1 à A10 (ensemble les "Actions de Catégorie A") doivent être détenues par les associés commanditaires, et dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par Coffee2008 Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise à la loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le "Gérant"), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix Centimes (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les "Actions de Catégorie B"), et vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (27.385.391) actions de Catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, toutes ces actions doivent être détenues par les associés commanditaires (les "Actions de Catégorie C" et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les "Actions").

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital émis, est fixé à soixante-dix-huit millions cent huit mille sept cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt Centimes (EUR 78.108.759,80) divisé en soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A1, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A2, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A3, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A4, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A5, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A6, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A7, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A8, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A9, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A10, dix (10) Actions de Catégorie B et trente et un million quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt huit (31.087.588) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 10 Centimes (EUR 0,10) chacune.

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser n'importe quelle augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de paiement des nouvelles actions, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver (i) aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, (ii) aux détenteurs d'Actions de Catégorie B ou (iii) aux détenteurs d'Actions de Catégorie C un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cette assemblée générale extraordinaire de la Société au Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales par le Gérant dans les limites du capital autorisé, l'article présent doit être, par conséquent, adapté à cette modification.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur toute action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, effectuer des distributions aux actionnaires ou affecter des fonds à la réserve légale."

- " **Art. 6. Actions.** Les Actions seront sous forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples."

- "7.2 Transferts autorisés

Les Actions peuvent être transférées:

- conformément aux dispositions sur le droit d'entraînement visés à l'Article 7.3;
- conformément aux dispositions sur le droit de sortie conjointe visés à l'Article 7.4;
- conformément à une restructuration préalablement à une admission par toute bourse de valeur reconnue d'une partie du capital social de la Société tel qu'approuvé par les Investisseurs Principaux;
- à certain membres de la famille et trust apparenté, sous réserve des conditions qui pourraient être prévues dans tout Pacte d'Actionnaires; et
- concernant les Actions de Catégorie C, sous réserve des conditions qui pourraient être prévues dans tout Pacte d'Actionnaires."

- " **Art. 9. Achat d'actions propres.**

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

La Société peut racheter une ou plusieurs de ses Actions de Catégorie C. Dans l'hypothèse d'un rachat d'Actions de Catégorie C et sous réserve qu'il n'en ait été décidé autrement par une assemblée des Actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts ou, le cas échéant, fixés par la loi pour toute modification de Statuts, le prix de rachat de chaque Action de Catégorie C doit être équivalent à (i) sa valeur nominale, (ii) la prime d'émission correspondante payée lors de l'émission de l'Action de Catégorie C concernée, et (iii) tout Dividende Préférentiel couru et cumulé sur l'Action de Catégorie C concernée mais non encore payé.

En plus de ce qui précède et conformément aux dispositions suivantes, la Société peut racheter une ou plusieurs catégories entières de ses Actions de Catégories A2 à ses Actions de Catégorie A10 en vue de leur annulation, sous réserve que ce rachat soit réalisé dans l'ordre numérique inverse (c'est-à-dire en commençant des Actions de Catégorie A10).

Dans l'hypothèse d'un rachat intégral d'une Catégorie A d'Actions (conformément à l'ordre indiqué dans l'alinéa précédent) et sous réserve qu'il n'en ait été décidé autrement par une assemblée des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts, ou le cas échéant par la loi, pour toute modification de Statuts, le prix de rachat de chaque action de cette Catégorie doit être calculé en divisant le Montant d'Annulation Total tel que défini ci-après, par le nombre des actions en circulation de la Catégorie d'Actions concernée.

Pour les besoins de ce qui précède, le "Montant d'Annulation Total" désigne le montant tel que déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée des actionnaires sur la base des États Comptes Intermédiaires et qui doivent être égal au Montant Disponible correspondant à la Catégorie d'Actions concernée à annuler au moment de son annulation à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une assemblée des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité fixés par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification de Statuts, sous réserve cependant que ce Montant d'Annulation Total ne soit jamais supérieur au Montant Disponible; le "Montant Disponible" désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de toutes pertes (y compris les pertes à venir) et toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois qu'il en est ainsi prévu dans les Comptes Intermédiaires (sans, pour éviter tout doute, tout double calcul); et les "Comptes Intermédiaires" désigne les comptes intermédiaires de la Société à une date qui ne peut être supérieure à huit (8) jours civils avant la date du rachat concerné de la Catégorie d'Actions concernée.

Tout prix de rachat à payer par la Société eu égard à l'acquisition de ses propres actions en vue de leur annulation immédiate est dû et payable à compter de leur rachat effectif."

- " **Art. 29. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action de Catégorie A, Action de Catégorie B et Action de Catégorie C donne droit à un vote.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominatif, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou pour voter des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les décisions seront prises, sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.



Le Gérant doit de plus avoir un droit de veto sur l'ensemble des décisions soumises aux assemblées générales d'actionnaires de la Société."

- " **Art. 30. Assemblées Générales Extraordinaires.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les Actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requis lors de l'une de ces assemblées."

- " **Art. 34. Affectation des Bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à un exercice social, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Un dividende préférentiel et cumulatif ("Dividende Préférentiel") sera distribué ou cumulé pour ce qui est de chaque exercice social de la Société en ce qui concerne les Actions de Catégorie C correspondant à douze pour cent (12%) par an du montant total de (i) leur valeur nominale, (ii) la prime d'émission payée suite à l'émission des Actions de Catégorie C concernées, et (iii) tout Dividende Préférentiel couru et cumulé mais pas encore payé relatif aux exercices sociaux précédents. Le Dividende Préférentiel sera dans tous les cas dû et payable seulement suite à une déclaration par l'assemblée des actionnaires, ou le Gérant dans le cas de distribution de dividende intérimaire, dans la mesure permise par la loi et si la Société a suffisamment de bénéfice distribuable.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social suivant ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de distribuer des dividendes, prélevés des bénéfices nets de même que des réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant, étant entendu que ce soit après distribution aux détenteurs d'Actions de Catégorie C de leurs Dividendes Préférentiels:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque action en circulation doit être distribué de manière égale aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B proportionnellement à leurs Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, ensuite

(ii) le montant restant de l'ensemble des distributions de dividendes sera affecté dans son intégralité aux détenteurs d'actions des dernières Actions de Catégorie A en circulation (Actions de Catégorie A10, ensuite Actions de Catégories A9 s'il n'y a plus d'Actions de Catégorie 10, etc...) proportionnellement à leurs actions dans la catégorie d'Actions concernée.

Dans les conditions fixées par la loi, le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividende. Le Gérant déterminera le montant et la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividende, les paragraphes précédents doivent s'appliquer. "

- " **Art. 35. Dissolution, Liquidation.** Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs compensations.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C pour la libération de leur Dividende Préférentiel qui n'a pas encore été reçu à la date de la mise en liquidation de la Société;

(iii) troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Catégorie C pour la libération de la valeur nominale et de la prime d'émission payée eu égard aux Actions de Catégorie C; et

(iv) quatrièmement, au paiement du partage de la liquidation aux détenteurs de Catégorie A1 à la Catégorie A10 et d'Actions de Catégorie B, à l'exception des Actions de Catégorie C, dans la mesure et en contrepartie de ces catégories d'Actions qui sont toujours en émission à la date de la liquidation, conformément aux règles de priorité et proportions fixées dans l'article 34 ci-dessus pour l'affectation des bénéfices."

#### *Clôture de l'assemblée*

Les résolutions précédentes ont été adoptées séparément et unanimement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

24738

*Frais*

Les frais totaux, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit que la Société encourt ou qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 4.000.- (quatre mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: G. TRYHOEN, A. BRAQUET, N. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6084. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030190/242/911.

(090033398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Montalcino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.268.

*Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 9 février 2009*

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur William Strong, avec adresse professionnelle à 150 Washington Ave, NM 87501 Santa Fe, Etats-Unis en tant que gérant B de la Société et de nommer monsieur Mark Pearson, avec adresse professionnelle à 117 Piccadilly, London W1J 7JU, Grande-Bretagne en tant que gérant B de la Société avec effet au 9 février 2009 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suit:

- ATC (Management) Luxembourg S.à r.l. (gérant B)
- Johan Dejans (gérant B)
- David Karp (gérant A)
- Andrew Walker (gérant A)
- Mark Pearson (gérant A).

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024889/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Arching Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 130.354.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundneun, am neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtssitz in Hesperange.

Ist erschienen:

Herr Nedzad VRAZALIC, Architekt, geboren am 11. November 1941 in Visoko (Bosnien), wohnhaft in L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.

Der Komparent ersucht den unterzeichnenden Notar zu beurkunden dass :

- die Gesellschaft ARCHING CONSTRUCTIONS S.à r.l. (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.354, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck am 22. Juni 2007 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, Nummer 1997 vom 15. September 2007; gemäss Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 15. November 2007 abgeändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 378 vom 13. Februar 2008;

- das Gesellschaftskapital zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-€) beträgt, aufgeteilt in einhundert Anteile von je einhundert fünfundsanzig Euro (125,-€) vollends eingezahlt;

- Der Komparent Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft ist und beschloss hat die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren;

somit die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;

die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als einziger Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

dem Geschäftsführer vollumfängliche Entlastung für die Ausübung seines Mandates gewährt wird;

die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Herr Nedzad Vrazalic sich verpflichtet, die Kosten dieser Urkunde die sich auf ungefähr 900,-€ belaufen, zu übernehmen.

Worüber Urkunde.

Aufgenommen in Hesperange, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Komparenten, welcher dem Notar mit seinem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

(signé): Vrazalic, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, Relation : LAC/2009/5598. - Reçu soixante-quinze euros 75,00 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperange, den 17. Februar 2009.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2009028394/241/45.

(090031057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, LP012496, represented by its general partner Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, duly represented by Jérémie HOUET, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2008;

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, LP012497, represented by its general partner Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, duly represented by Jérémie HOUET, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 December 2008.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the members of MREF II AC Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated pursuant to a deed passed in front of the undersigned notary on 10 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2705 of November 6<sup>th</sup>, 2008, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 142504 (the "Company"). The articles have never been amended since then.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Reduction of the current nominal value of the shares of the Company from one penny (GBP 0.01) to one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each;

2. Creation of ten classes of shares divided into class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class F Shares"), class G shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares") and class J shares (the "Class J Shares");

3. Conversion of the five thousand seven hundred thirty-nine thousand one hundred eighty (5,739,180) shares held by Moorfield Real Estate Fund II A LP into five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class A Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class B Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class C Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class D Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class E Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class F Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class G Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class H Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class I Shares and five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class J Shares, and the conversion of the four thousand seven hundred sixty thousand eight hundred twenty (4,760,820) shares held by Moorfield Real Estate Fund II B LP into four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class A Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class B Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class C Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class D Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class E Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class F Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class G Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class H Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class I Shares and four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class J Shares;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles");

5. Subsequent amendment of article 7.1 of the Articles;

6. Subsequent amendment of article 9 of the Articles;

7. Subsequent amendment of article 12 of the Articles;

8. Subsequent amendment of article 26 of the Articles;

9. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to reduce the par value of the one million fifty thousand (1,050,000) shares of the Company, by dividing the current par value of one penny (GBP 0.01) by ten (10) in order to reach a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001), so that the share capital is now divided into ten million five hundred thousand (10,500,000) shares with a nominal value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

*Second resolution*

The members unanimously resolve to create ten (10) classes of shares divided into namely Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

*Third resolution*

The members unanimously resolve to convert the five thousand seven hundred thirty-nine thousand one hundred eighty (5,739,180) shares held by Moorfield Real Estate Fund II A LP into five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class A Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class B Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class C Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class D Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class E Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class F Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class G Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class H Shares, five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class I Shares and five hundred seventy-three thousand nine hundred eighteen (573,918) Class J Shares.

The members further unanimously resolve to convert the four thousand seven hundred sixty thousand eight hundred twenty (4,760,820) shares held by Moorfield Real Estate Fund II B LP into four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class A Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class B Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class C Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class D Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class E Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class F Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class G Shares, four hundred

seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class H Shares, four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class I Shares and four hundred seventy-six thousand eighty-two (476,082) Class J Shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the members unanimously resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500) consisting of ten million five hundred thousand (10,500,000) shares divided into one million fifty thousand (1,050,000) Class A Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class B Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class C Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class D Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class E Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class F Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class G Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class H Shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class I Shares and one million fifty thousand (1,050,000) Class J Shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each (the "Classes of Shares" and each individually a "Class of Shares")."

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the members unanimously resolve to amend article 7.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **7.1.** A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the Class of Shares to which such shares belong, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares."

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the members unanimously resolve to amend article 9 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 9. Powers of the general and special meetings of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 The holders of Shares issued within a Class of Shares exercise their respective rights in a special meeting of shareholders according to article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

9.3 The provisions of these articles of association regarding the convening, holding and conduct of general meetings of Shareholders, including the provisions on quorum and vote, apply mutatis mutandis to special meetings of shareholders.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 The general meeting of shareholders and the special meetings of shareholders are vested with the powers expressly reserved to it by law and/or by these articles of association.

9.6 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing."

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the members unanimously resolve to amend article 12 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 12. Amendment of the articles of association.**

12.1 Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

12.2 Where an amendment to the articles of association is such as to change the respective rights of a Class of Shares, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and by the special meeting of shareholders attended by the holders of Shares of the relevant Class of Shares."

*Eighth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the members unanimously resolve to amend article 26 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law, as amended."

There being no further business the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Moorfield Real Estate Fund II A LP, un limited partnership établi sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, LP012496, représentée par son associé commandité Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, dûment représentée par Jérémie HOUET, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 décembre 2008; et

2) Moorfield Real Estate Fund II B LP, un limited partnership établi sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J8PE, LP012497, représentée par son associé commandité Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, dûment représentée par Jérémie HOUET, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 décembre 2008.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de MREF II AC Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en date du 10 octobre 2008 pardevant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2705 le 6 novembre 2008, organisé selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, avec siège social au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142504 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Agenda

1. Réduction de la valeur nominale actuelle des parts sociales de la Société de un penny (GBP 0,01) à un millième de Pound Britannique (0,001) chacune.

2. Création de dix catégories de parts sociales divisées en parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de catégorie A»), parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de catégorie B»), parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de catégorie C»), parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de catégorie D»), parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de catégorie E»), parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de catégorie F»), parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de catégorie G»), parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de catégorie H»), parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de catégorie I»), parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de catégorie J»);

3. Conversion des cinq millions sept cent trente-neuf mille cent quatre-vingt (5.739.180) parts sociales existantes détenues par Moorfield Real Estate Fund II A LP en cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie A, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie B, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie C, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie D, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie E, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie F, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie G, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie H, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie I, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie J, et la conversion des quatre millions sept cent soixante mille huit cent vingt (4.760.820) parts sociales existantes détenues par Moorfield Real Estate Fund II B LP en quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie A, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie B, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie D, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts

Sociales de catégorie E, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie F, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie G, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie H, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie I, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie J.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts»);
5. Modification subséquente de l'article 7.1 des Statuts;
6. Modification subséquente de l'article 9 des Statuts;
7. Modification subséquente de l'article 12 des Statuts;
8. Modification subséquente de l'article 26 des Statuts;
9. Divers.

Après avoir examiné l'ordre du jour de l'assemblée, les comparants ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité de réduire la valeur nominale actuelle des un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de la Société, en divisant la valeur nominale actuelle de un penny (GBP 0,01) par dix (10) afin d'atteindre une valeur nominale d'un millième de Pound Britannique (GBP 0,001), de façon à ce que le capital social soit maintenant divisé en dix millions cinq cent mille (10.500.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un millième de Pound Britannique (GBP 0,001).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de créer dix (10) catégories de parts sociales dénommées Parts Sociales de catégorie A, Parts Sociales de catégorie B, Parts Sociales de catégorie C, Parts Sociales de catégorie D, Parts Sociales de catégorie E, Parts Sociales de catégorie F, Parts Sociales de catégorie G, Parts Sociales de catégorie H, Parts Sociales de catégorie I, Parts Sociales de catégorie J.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de convertir les cinq millions sept cent trente-neuf mille cent quatre-vingt (5.739.180) parts sociales existantes détenues par Moorfield Real Estate Fund II A LP en cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie A, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie B, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie C, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie D, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie E, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie F, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie G, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie H, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie I, cinq cent soixante-treize mille neuf cent dix-huit (573.918) Parts Sociales de catégorie J.

Les associés décident également à l'unanimité de convertir les quatre millions sept cent soixante mille huit cent vingt (4.760.820) parts sociales existantes détenues par Moorfield Real Estate Fund II B LP en quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie A, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie B, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie C, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie D, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie E, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie F, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie G, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie H, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie I, quatre cent soixante-seize mille quatre-vingt-deux (476.082) Parts Sociales de catégorie J.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui se lira désormais:

« **Art. 5.1.** La Société a un capital social de dix mille cinq cent Livres Sterling (GBP 10.500) représenté par dix millions cinq cent mille (10.500.000) parts sociales divisées en un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie A, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie B, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie C, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie D, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie E, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie F, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie G, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie H, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie I, un million cinq cent mille (1.050.000) Parts Sociales de catégorie

J, ayant une valeur nominale de un millième de Pound Britannique (GBP 0,001) chacune (les «catégories de parts sociales» et individuellement la «catégorie de parts sociales»).

#### *Cinquième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des Statuts, qui se lira désormais:

« **Art. 7.1.** Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, la catégorie de parts sociales à laquelle de telles parts appartiennent tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.»

#### *Sixième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 9 des Statuts, qui se lira désormais:

##### **« Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Les détenteurs de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales exercent leurs droits respectifs lors d'une assemblée spéciale des associés conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

9.3 Les dispositions des présents statuts concernant la convocation, la tenue et la conduite des assemblées générales des associés, y compris les dispositions sur le quorum et vote, s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées spéciales des associés.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'associé unique".

9.5 L'assemblée générale et les assemblées spéciales des associés sont investies des pouvoirs qui leur sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.6 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.»

#### *Septième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 12 des Statuts, qui se lira désormais:

##### **« Art. 12. Modification des statuts.**

12.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

12.2 Dès lors qu'une modification des statuts est de nature à changer les droits respectifs d'une catégorie de parts sociales, une telle modification, afin d'être autorisée, doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des associés et par une assemblée spéciale des associés en présence des détenteurs des parts sociales de la catégorie de parts sociales en question.»

#### *Huitième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 26 des Statuts, qui se lira désormais:

« **Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties en présence, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52785. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009013415/5770/312.

(090012536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

**Overseas Media TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.483.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "OVERSEAS MEDIA T.V. S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg B n°86483,

constituée suivant à un acte de réalisation de scission reçu par le notaire Jean SECKLER en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 920 du 17 juin 2002.

L'Assemblée est présidée par Mme Mireille GEHLEN, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire M. Thierry JACOB, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Jean-Hugues DOUBET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 25, Av. de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme OVERSEAS MEDIA T.V. S.A.
2. Nomination de la Fiduciaire F.WINANDY & ASSOCIES S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société " OVERSEAS MEDIA T.V. S.A. " avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la Fiduciaire "F.WINANDY & ASSOCIES S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

DONT ACTE,

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

(signé) M. GEHLEN, T. JACOB, J. H. DOUBET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/476. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009028322/208/68.

(090031524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Tartagal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 98.984.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité

de mandataire spécial de la société LAREDO BUSINESS INC., ayant son siège social à Panama City (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "TARTAGAL", ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.984, a été constituée suivant acte reçu le 29 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 330 du 24 mars 2004.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements

financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société à responsabilité limitée RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte.

Passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(signé) : H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, Relation : LAC/2008/50837. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028305/211/47.

(090031379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

### **Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A.", une société en commandite par actions, ayant son siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.050, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susnommé, en date du 28 décembre 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 811 du 29 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 mai 2008 suivant acte reçu par Maître Wagner, publié le 19 juin 2008 au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C n° 1525 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir lui a été conféré par résolutions du gérant de la Société, prises le 2 décembre 2008.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent trente-sept mille euros (EUR 237.000,-), divisé en cent soixante-dix mille six cent quarante (170.640) actions de catégorie "A" et dix-huit mille neuf cent soixante (18.960) actions de catégorie "B", d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article six des statuts de la Société, le montant du capital autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en sept cent vingt mille (720.000) actions de catégorie A et quatre vingt mille (80.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

III.- Qu'en vertu du même article six des statuts, le gérant de la Société a été autorisé à décider de l'augmentation du capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé de la Société et de modifier l'article six des statuts de la Société de manière à refléter cette augmentation de capital.

IV.- Que le gérant de la Société a décidé le 2 décembre 2008, en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, de réaliser une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de la Société à son montant actuel de deux cent trente-sept mille euros (EUR 237.000,-), à celui de deux cent quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 249.500,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

V.- Que, toujours en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, le gérant de la Société a accepté la souscription de la totalité des neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et des mille

(1.000) nouvelles actions de la catégorie B, de même que la libération intégrale en numéraire de ces actions ensemble avec le paiement intégral d'une prime d'émission par les actionnaires existants de la Société comme suit:

Souscripteur	Capital souscrit (EUR)	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Libération et prime d'émission payées (EUR)
ASF Olive Partnership . . . . .	3.118,75	2.495 actions catégorie A	70.359,-
Banca Etruria . . . . .	560,-	448 actions catégorie A	12.633,60
UBI . . . . .	560,-	448 actions catégorie A	12.633,60
IdeA Capital Funds Sgr SpA . . . . .	4.198,75	3.359 actions de catégorie A	94.723,80
The European Investment Fund . . . . .	2.812,50	2.250 actions catégorie A	63.450,-
Eontech Ventures S.A. . . . .	1.250,-	1.000 actions de catégorie B	1.250,-
		9.000 actions catégorie A	
Total . . . . .	12.500,-	1.000 actions catégorie B	255.050,-

VI.- Que le gérant de la Société reconnaît que le montant de deux cent cinquante-cinq mille cinquante euros (EUR 255.050,-) a bien été versé sur le compte bancaire de la Société auprès de [Dexia BIL Luxembourg], que ce paiement en numéraire correspond au paiement des neuf mille (9.000) nouvelles actions de catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ainsi qu'au paiement intégral d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 242.550,-).

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les alinéas 1 et 2 de l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Capital social (alinéas 1 et 2)**

"Le capital social souscrit est de deux cent quarante-neuf mille cinq cents (EUR 249.500,-) divisé en cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante (179.640) actions de catégorie "A" et dix-neuf mille neuf cent soixante (19.960) actions de catégorie "B" ayant toutes la même valeur nominale qui est d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000,-) divisé en sept cent deux mille (702.000) actions de catégorie "A" et soixante-dix-huit mille (78.000) actions de catégorie "B", ayant toutes la même valeur nominale qui est d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action."

*Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille six cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 janvier 2009. Relation: EAC/2009/292. Reçu mille trois cent cinquante Euros vingt-cinq Cents (255.050,- à 0,5% = 1.275,25 EUR + droit fixe: 75,- = 1.350,25 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028288/239/85.

(090031665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENTS S.à R.L.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, R.C.S.

Luxembourg section B numéro 80.581, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 780 du 19 septembre 2001, approuvant le projet de scission de la société "EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENTS S.à R.L.", publié au Mémorial C numéro 873 du 5 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre METSDAGH, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariane Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de EUR 13.559.970,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 64.337.730,- à EUR 50.777.760,-, par réduction de la valeur nominale de EUR 669,- à EUR 528,- soit EUR 141,- par part sociale et remboursement à l'associé.

2. Modification de l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 13.559.970,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 64.337.730,- à EUR 50.777.760,-, par réduction de la valeur nominale de EUR 669,- à EUR 528,- soit une réduction de EUR 141,- par part sociale et remboursement à l'associé.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra et au remboursement à l'associé.

*Délai de remboursement*

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de EUR 50.777.760,- (cinquante millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante Euros), représenté par 96.170 (quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur de EUR 528,- (cinq cent vingt-huit Euros) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. METSDAGH, A. VIGNERON, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/92. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028289/211/59.

(090031328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Luninvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.579.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2008*

*Résolutions*

Le mandat de commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUNIVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009025399/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**JP/LX BC Stereo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.380.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There APPEARED:

Bain Capital Integral Investors II L.P, a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 10 December 2008.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

1. the Company having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg section B, number 139.380 has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1654 on 04 July 2008 page 79382;

2. the share capital of the Company was fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid;

3. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. the appearing party being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

\* that all assets have been realised or have become the property of the sole shareholder;

\* that all debts and liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid or duly accounted for to date, that it irrevocably takes over the obligation to pay for such liabilities;

6. with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

8. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 9 A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing part that the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,400.- Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Bain Capital Integral Investors II L.P, un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, dûment représentée par M. Gael castex, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008 à Boston.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. la Société a son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg numéro 139.380 à été constituée par acte du notaire instrumentant le 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1654 le 04 juillet 2008 page 79382;

2. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

3. le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. la comparante, préqualifiée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés ou sont devenus la propriété de l'associé unique;

\* que tous les dettes et passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels dettes et passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés ou dûment comptabilisés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 9 A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.400,- Euros.

DONT ACTE,

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

(signé) G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, Relation: LAC/2008/51946. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028302/211/89.

(090031465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Fincompas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.401.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 janvier 2009*

*Résolutions*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINCOMPAS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009025424/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société "COLRUYT GESTION S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "COLRUYT LUXEMBOURG S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124.296, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1er février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 642 du 18 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1886 du 31 juillet 2008.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-) à sept millions trente et un mille euros (EUR 7.031.000,-) par la création et l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Souscription - Libération*

Les soixante mille (60.000) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées en numéraire par l'actionnaire unique, la société "COLRUYT GESTION S.A.", prédésignée.



La somme de six millions d'euros (EUR 6.000.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Seconde résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions trente et un mille euros (EUR 7.031.000.-) représenté par soixante-dix mille trois cent dix (70.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

*Frais - Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/466. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028287/239/50.

(090031644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**GP Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 456.198,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.344.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Georgia-Pacific L.L.C., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 133 Peachtree St Ne, Atlanta, GA 30303-1808, United States of America, registered under number 4275413,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, having her professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 19th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg under the name of "GP Financial Investments S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.344, established pursuant to a deed of the undersigned notary of May 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1658 of July 5, 2008 and whose bylaws have never been amended since.

- The Company's share capital is set at four hundred fifty-six thousand one hundred and ninety-eight United State Dollars (US\$ 456,198.-) represented by four hundred fifty-six thousand one hundred and ninety-eight (456,198) shares of one United State Dollar (US\$ 1.-) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

Georgia-Pacific L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 133 Peachtree St Ne, Atlanta, GA 30303-1808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4275413,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "GP Financial Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.344, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1658 du 5 juillet 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (US\$ 456.198.-), représenté par quatre cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-dix-huit (456.198) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (US\$ 1,-) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

(signé) : R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, Relation: LAC/2008/53064. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028297/211/100.

(090031451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **Guarida, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 82.635.

### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LAREDO BUSINESS INC., ayant son siège social à Panama City (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "GUARIDA", ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.635, a été constituée suivant acte reçu le 13 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1217 du 22 décembre 2001.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société à responsabilité limitée RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte.

Passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

(signé) : H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008, Relation : LAC/2008/50836, Reçu douze euros. - Reçu (12,-) euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028307/211/47.

(090031394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

---

**FMP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.917.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2009*

*Troisième résolution*

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

L'Associé unique nomme Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025165/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**De Gourmet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.108.

—  
L'an deux mille neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme EGS INVEST S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, RCS Luxembourg B 89214,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

- Monsieur Michel BERTRAND, demeurant à F-69370 Saint-Didier au Mont d'Or (France), 2, Impasse de la Chevrotière, et

- Monsieur Claude NIERENBERGER, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, lui-même ici représenté par Monsieur Michel Bertrand, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "DE GOURMET S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 4 février 2004, numéro 143.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Michel BERTRAND, demeurant à F-69370 Saint-Didier au Mont d'Or (France), 2, Impasse de la Chevrotière.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERTRAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5402. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009030185/242/45.

(090033488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

### **Courtain Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.553.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2009*

#### *Résolutions*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COURTAIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009025406/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

### **Electronic Data Processing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.558.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 14 novembre 2008*

Suite à la scission de la Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité «expertise-comptable» par la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. issue de la scission, l'assemblée générale de la société Electronic Data Processing S.A. ratifie la nomination de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, centre Helfent, 1, rue Pletzer, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes actuellement en place.

En conséquence, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. reprend et poursuit le mandat de commissaire aux comptes de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes annuels de 2010.

Olm, le 14/11/2008.

Pour extrait conforme  
Le bureau de l'assemblée  
Jean-Marc Bertinchamps / Jacqueline Romain / André Bertinchamps  
Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009025371/9323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Serlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 17.664.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 novembre 2008*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Richard VIVES de ces fonctions d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Louis CHEREL, demeurant 19, quai du Roubion, F-26200 Montélimar.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009025141/636/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Pinaki Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.281.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 janvier 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 03 mars 2008.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009025149/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04244. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.459.730,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.470.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 décembre 2008 que Monsieur Amaury Eloy a transféré 185 parts sociales qu'il détenait dans la société à Monsieur Nicolas Franck, ayant son adresse au 29, avenue Hoche, 75 008 Paris.

Depuis cette date, Monsieur Amaury Eloy, ayant son adresse au 49, Boulevard d'Auteuil, F-92 100 Boulogne Billancourt, est propriétaire de 1 805 parts sociales de la Société et Nicolas Franck est propriétaire de 185 parts de la Société.

Pour BA S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009025152/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04714. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Sion Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.561.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 10 novembre 2008*

*Quatrième Résolution*

Les actionnaires prennent note de la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-comptables Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes de la société et décident de nommer A & C Management Services Sàrl, ayant son siège au 65, rue des Romains à L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009025154/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04751. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2008 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- coopter Mademoiselle Estelle MATERA à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Delphine DENTICE, suite à son départ.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- La ratification de la nomination par cooptation de Mademoiselle Estelle MATERA au poste d'administrateur de la société sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- Madame Véronique Wauthier,
- Monsieur Grégory Guissard
- Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025175/322/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Elfe Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA et Fabio MAZZONI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009024935/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Delia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.813.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 10 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.



Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour DELIA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009024949/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2009*

*Troisième résolution*

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

L'Associé unique nomme Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025161/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Five Mounts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.869.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2009*

*Troisième résolution*

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

L'Associé unique nomme Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025163/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

F-Dortmunder Str Witten S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024879/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04364. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.300,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

—  
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions du 9 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle de leurs gérants, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

*Pour BANANA Sàrl*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009024958/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04300. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Silverhope Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 116.937.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 05 février 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Alan DUNDON, Monsieur José CORREIA et Madame Violène RO-SATI de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, résidant professionnellement au 8, rue Haute L-4963 Clemency;

- Monsieur Jean-Yves STASSER, résidant professionnellement au 8, rue Haute L-4963 Clemency;

- CLEVER INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency, représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de A&C Management Services de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée nomme SV SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009025151/6341/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Transalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 94.295.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 13.01.2009 que:

- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 à savoir:

\* Monsieur Arnaud Laurent, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à F-57300 Ay sur Moselle, 18, rue des Saules;

\* Monsieur Denis Laurent, administrateur, demeurant à F-57000 Metz, 9, rue Auguste Dornes;

\* Madame Hélène Laurent, administrateur, demeurant à F-57300 Ay sur Moselle, 18, rue des Saules.

- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de M. Antoon Bonté démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.01.2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024737/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Albert Thomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.596.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 décembre 2008*

L'Associé unique a prononcé la clôture de la liquidation et constate que la société ALBERT THOMAS Sàrl, avec siège social à Luxembourg a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

L'Associé unique a donné décharge au liquidateur, la société «Grant Thornton Lux Audit S.A.», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 43.298 et au commissaire-vérificateur «Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.» avec siège social à L-1511 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 70.910.

L'Associé unique a décidé que tous les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège social de la société.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour Extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009024924/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Joost Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.972.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Bob FABER, de son poste de Gérant B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009025147/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.211.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique date du 02 février 2009*

*Première Résolution*

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

*Deuxième Résolution*

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLE, résidant professionnellement au 121, avenue de Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009025155/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**M.C.F. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 121.296.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2009*

A la date du 11 février 2009, les associés de M.C.F. IMMO Sàrl se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés, en date du 11 février 2009 que Monsieur Martinho José DA SILVA CARVALHOSA cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 50 (cinquante) parts à Monsieur Belmiro MARTINS FERREIRA, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

- Belmiro MARTINS FERREIRA . . . . . 50 parts sociales
- Ernesto FERNANDES . . . . . 50 parts sociales

2. Monsieur Martinho José DA SILVA CARVALHOSA, né le 2 mars 1971 à Ponte Lima (Portugal), demeurant L-4301 ESCH/ALZETTE, 5, rue Michel Rasquin, remet avec effet immédiat, sa démission en tant que gérant technique de la société. Les associés de M.C.F. IMMO Sàrl acceptent à l'unanimité.

3. Monsieur Belmiro MARTINS FERREIRA, né le 7 avril 1962 à Quimbra (Portugal), demeurant L-8369 HIVANGE, 3a, rue de Kahler, est nommé gérant technique de la société en remplacement de Monsieur Martinho José DA SILVA CARVALHOSA et ce, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2009025120/9501/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04954. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 94.352.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2008*

Il a été décidé:

- d'annuler les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.2008 et notamment la nomination de Messieurs Stéphane Ries, Serge d'Orazio et André Schmit au poste d'Administrateur.

- de nommer au 28 août 2008 Monsieur Serge d'Orazio, résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Monsieur André Schmit résidant professionnellement 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg au poste d'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ARCOBALENO FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025331/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**RivCore Amstel 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.179.

*Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaires tenue le 28 janvier 2009:*

L'assemblée extraordinaire d'actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur David Alexander Reuben, ayant son adresse professionnelle à 25, Sackville Street, Fiat 5, GB-W1S3EJ, Londres, Grande-Bretagne, avec effet au 28 janvier 2009 en tant que gérant A de la Société.

L'assemblée d'actionnaires décide de nommer en tant que gérant A de la Société:

- monsieur Jacob Simon Lyons, avec adresse professionnelle à 35, Loudoun Road, NW8 ONE, Londres, Grande-Bretagne

avec effet au 28 janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Le nouveau Conseil de Gérance de la Société se compose comme suite:

- John Evans - Manager A
- Jacob Simon Lyons - Manager A
- Richard Breckelmans - Manager B
- Johan Dejans - Manager B

Luxembourg, le 4 février 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009024893/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Jandira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 56.500,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 139.251.

—  
EXTRAIT

Monsieur Timothy Spencer BARLOW a cédé suivant contrat de cession de parts sociales du 15 décembre 2008, 1.000 parts sociales ordinaires sur les 1.500 qu'il détenait dans JANDIRA S.à.r.l., à un autre associé de la société JANDIRA S.à.r.l., à savoir:

- MONTEAGLE BARLOW TRUST LTD, 4<sup>th</sup> Floor Clarebell House, 5-6 Cork Street London W1S 3NX, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro de registre 02320279.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour JANDIRA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009025355/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**G.O. IA - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.230.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.564.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009.

*Deuxième résolution*

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009025168/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

A-Campus Braunschweig S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024884/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Pinunze S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.222.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, me Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025115/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Eurocity 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.443.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Pour la société  
PKF Weber et Bontemps  
Experts comptables et fiscaux  
Réviseurs d'entreprises  
Signatures

Référence de publication: 2009007293/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06196. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**GPM Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.176.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 janvier 2009*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009024758/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Tricolor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 41.187.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008886/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10931. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.